

Atelier-Musée
du
CHAPEAU

**RÈGLEMENT
CONCOURS**



**L'art
et
la manière**

**RENCONTRES INTERNATIONALES
DES ARTS DU CHAPEAU - 15^{ème} édition**



*Afin de participer à la valorisation des savoir-faire liés au chapeau, d'encourager le développement de la création actuelle et de contribuer à la promotion du chapeau en tant qu'accessoire privilégié de l'habillement, un concours est organisé par l'Atelier-Musée du Chapeau à Chazelles-sur-Lyon (département de la Loire), parrainé par le grand modiste anglais **Stephen JONES**.
Il est ouvert aux créateurs français et étrangers.*

ART. 1 - RÈGLEMENT

La participation au concours entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions énumérées ci-après et le renvoi d'un bulletin signé accompagnant le couvre-chef présenté au concours. Elle est personnelle et seul le nom de la personne physique créatrice du couvre-chef figurera sur les cartels de présentation et sur le catalogue de l'exposition. Seront admis les créateurs ayant fabriqué personnellement le couvre-chef présenté. Sans limite d'âge.

ART. 2 - THÈME

Le thème retenu est « **L'art et la manière** ».

Peints, dessinés, gravés, sculptés, photographiés, filmés, chantés, contés... les chapeaux sont mis en scène dans toutes les formes d'expression artistique.

Les participants sont invités à proposer une création qui s'inspire d'une œuvre, qui la réinterprète, ou encore à imaginer un chapeau là où il n'y en a pas.

La place de la mode parmi les arts, et du chapeau en tant qu'œuvre portable, peut également être abordée.

Les techniques de fabrication novatrices et/ou l'emploi du feutre sont à privilégier.

ART. 3 - CRITÈRES DE SÉLECTION DU COUVRE-CHEF

- Chaque créateur devra veiller à ce que son couvre-chef soit portable (coiffant, harmonie des proportions, confort...) dans le sens « accessoire porté » et non traité comme un objet d'art. Il devra ainsi avoir sans cesse en tête cette question : qu'aimerais-je porter ou voir porté ?
- L'entrée de tête doit être de 57 cm pour les chapeaux (essayage par les membres du jury).
- Le couvre-chef ne devra comporter aucune griffe l'individualisant. Les organisateurs se réservent la possibilité de retirer tout signe permettant une reconnaissance par le jury de l'auteur de la création.
- Le créateur devra joindre une note d'intention décrivant les techniques ou matériaux utilisés, et précisant sa vision du thème.
- Le créateur est invité à donner un titre au couvre-chef et à fournir éventuellement un visuel montrant la façon de le placer sur une tête.
- Les couvre-chefs présentés à un précédent concours de chapeaux ne seront pas acceptés.

ART. 4 - PRIX

Dix prix thématiques seront décernés par le jury **présidé par Stephen JONES** (détails en page 6), allant de 1 500 euros à des lots de matériel et de matières.

ART. 5 - JURY

- Le jury comprendra différentes personnalités du monde de la Mode et du Chapeau, sous la présidence de Stephen JONES.
- Il jugera les pièces de façon anonyme sans avoir connaissance des noms des créateurs.
- Ses décisions seront sans appel et ne feront l'objet d'aucun commentaire.
- Les concurrents primés seront informés personnellement, dans les jours suivant la décision du jury. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

ART. 6 - ENVOI DU COUVRE-CHEF

- **Le chapeau devra être envoyé entre le 20 janvier et le 21 février 2025.**

- Adresse de l'envoi :

ATELIER-MUSEE DU CHAPEAU
31, rue Martouret
42140 CHAZELLES-SUR-LYON
FRANCE

- Le couvre-chef doit être accompagné du bulletin de participation (rempli intégralement et signé) et du montant de la participation prévue art. 7. Aucun envoi en port dû ne sera accepté.

- Les participants doivent s'informer précisément de la législation douanière particulière les concernant.

- **Les envois à partir de pays étrangers devront porter les mentions :**

- *Échantillon sans valeur commerciale* et

- *Chapeau pour exposition.*

- **Le montant de la valeur d'assurance devra être compris entre 3 et 30 euros pour que le colis ne soit pas bloqué en douane et taxé.**

L'Atelier-Musée ne règlera aucune taxe et le colis sera refusé.

ART. 7 - DROIT D'INSCRIPTION

Afin de participer aux frais du concours – renvoi des couvre-chefs – il est demandé aux créateurs un droit d'inscription :

- 15 euros pour la France métropolitaine

- 30 euros pour l'Union européenne, la Suisse et l'Outre-Mer

- 35 euros pour les pays européens hors Union européenne (Royaume-Uni, Norvège...) et le Maghreb

- 60 euros pour les pays hors Europe (Australie, Canada, Japon, Russie, USA...)

Les couvre-chefs non accompagnés de cette participation ne seront pas retenus.

Les moyens de paiement :

- chèque payable en France ou
- virement bancaire à l'IBAN : FR76 1426 5006 0008 7711 4456 829 - BIC : CEPAFRPP426.

ART. 8 - TRANSPORT ET EXPOSITION DES COUVRE-CHEFS

- L'Atelier-Musée du Chapeau dégage toute responsabilité en cas de dommages au couvre-chef liés au mauvais emballage ou à la manutention du colis lors de son transport. Il est vivement conseillé aux participants de veiller particulièrement au bon emballage de leur pièce pour le transport.
- Les couvre-chefs non retenus pour l'exposition seront retournés à leur auteur en avril 2025.
- **Les couvre-chefs sélectionnés, autour de 90, seront exposés du 25 mai au 2 novembre 2025 dans les salles d'expositions temporaires du Musée.**
- L'Atelier-Musée du Chapeau contracte une assurance dommage et vol couvrant toute la période d'exposition des couvre-chefs.
- Les prix de la créativité et du savoir-faire seront conservés dans les collections du Musée. Tous les autres couvre-chefs seront retournés durant le dernier trimestre 2025.

ART. 9 - CATALOGUE - PRESSE - DÉFILÉ

- Les couvre-chefs feront l'objet de prises de vues pour la réalisation d'un catalogue et pour la promotion de l'exposition et de l'Atelier-Musée sur divers supports papier ou numérique. Le créateur accepte par avance toute publication libre de droits concernant son œuvre.
- Certains couvre-chefs feront l'objet d'un défilé organisé à l'occasion de la cérémonie de remise des prix et de l'ouverture au public de l'exposition. Les créateurs concernés seront tenus informés.

10 prix et récompenses

La **remise officielle** des prix aura lieu le **samedi 24 mai 2025**, et suivra un défilé de pièces sélectionnées qui se déroulera sur le site de La Chapellerie, au sein du Musée.

À cette occasion, les créateurs auront la possibilité de visiter l'exposition temporaire ainsi que l'exposition permanente du musée.

Les participants recevront une invitation personnelle pour cette cérémonie et seront conviés à un cocktail et au dîner-rencontre en soirée.

PRIX DE LA CRÉATIVITÉ - STEPHEN JONES

- 1 500 euros
- Un bon d'achat pour formes à chapeau (valeur 300 €) – Mercerie de l'Atelier
- Un lot de rubans Julien Faure

PRIX DU SAVOIR-FAIRE

- 1 500 euros – Commune de Chazelles-sur-Lyon
- Un bon d'achat pour formes à chapeau (valeur 300 €) – Mercerie de l'Atelier
- Un lot de rubans Julien Faure

PRIX DE L'INNOVATION

- 500 euros – Club des Mécènes
- Un kit calotte boule + gigolo – Atelier du formier
- Un bon d'achat pour formes à chapeau (valeur 250 €) – Mercerie de l'Atelier
- Un lot de rubans Julien Faure

PRIX DU PRÊT-À-PORTER

- 500 euros – Club des Mécènes
- Une forme en bois Tino Ré
- Un bon d'achat pour formes à chapeau (valeur 250 €) – Mercerie de l'Atelier
- Un lot de rubans Julien Faure

PRIX DE LA TECHNICITÉ

- Un an d'adhésion à la Fédération Française des Artisans du Chapeau (dont 2 numéros du magazine Chapeau Passion)
- Un lot de matières premières H. A. Schmid (valeur 200 €)
- Un lot de matières premières De Vroey Hats (valeur 250 €)
- Un bon d'achat pour formes à chapeau (valeur 200 €) – Mercerie de l'Atelier
- Un lot d'apprêt à l'alcool (valeur 65 €) – CdiC Supplies
- Un lot de rubans Julien Faure

PRIX DE LA MEILLEURE INTERPRÉTATION DU THÈME

- Un bon d'achat de matières premières – Ultramod (valeur 300 €)
- Un bon d'achat pour formes à chapeau (valeur 150 €) – Mercerie de l'Atelier
- Un an d'abonnement à *Hat Magazine*
- Un lot de rubans Julien Faure

PRIX DU PUBLIC

- Le prix du public sera attribué à l'issue de l'exposition pour la création remportant le plus de suffrages des visiteurs, hors couvre-chefs primés par le jury professionnel.
- Le créateur recevra un lot de matières premières.

PRIX DU MEILLEUR CONCEPT

- 3 ans d'adhésion à l'Association du Musée du Chapeau (dont 6 numéros du magazine Chapeau Passion)
- Un lot de matières premières H. A. Schmid (valeur 200 €)
- Un lot de matières premières De Vroey Hats (valeur 250 €)
- Un bon d'achat pour formes à chapeau (valeur 200 €) – Mercerie de l'Atelier
- Un lot d'apprêt à l'alcool (valeur 65 €) – CdiC Supplies
- Un lot de rubans Julien Faure

TROIS PRIX COUP DE CŒUR

Pour chacun des trois prix :

- Un lot de rubans Mokuba
- Un bon d'achat pour formes à chapeau (valeur 100 €) – Mercerie de l'Atelier

Partenaires



FINANCIERS

- DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Conseil Départemental de la Loire
- Communauté de Communes Forez-Est
- Commune de Chazelles-sur-Lyon

FOURNISSEURS

- Atelier du Formier - France
- CdiC Supplies - Belgique
- De Vroey Hats - Belgique
- Fédération Française des Artisans du Chapeau
- Hat Magazine - Royaume-Uni
- Julien Faure Rubans - France
- Mercerie de l'Atelier - France
- Mokuba - France
- Schmid Testadura - France
- Tino Ré - Formier - France
- Ultramod - France



the **HatMagazine**



Mercerie de l'Atelier



CLUB DES MÉCÈNES

- Brosse - Chazelles-sur-Lyon
- Crédit Agricole Loire Haute-Loire
- Erecap - Chazelles-sur-Lyon
- Eurex - Chazelles-sur-Lyon
- Julien Faure - Saint-Just-Saint-Rambert
- Magasin Intermarché - Chazelles-sur-Lyon
- Thonnerieux Assurances - Sainte-Catherine



LA CHAPELLERIE
ATELIER-MUSÉE DU CHAPEAU

CHAZELLES-SUR-LYON (42)

04 77 94 23 29

ateliermuseeduchapeau.com





Bulletin de participation

Civilité

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Pays

Téléphone

E-mail

Site internet

Réseaux sociaux

Comment avez-vous
connu le concours ?

Titre de la création

Je joins une notice explicative technique et artistique de ma création.

Je règle :

En espèces (jointes dans le colis)

le montant de :

15 euros - France métropolitaine

Par chèque bancaire (compte en
France uniquement)

30 euros - Union européenne, Suisse et
Outre-Mer

Par virement :

BIC : CEPAFRPP426
IBAN : FR76 1426 5006 0008 7711 4456 829

35 euros - Hors Union européenne
(Royaume-Uni, Norvège...) et Maghreb

60 euros - Hors Europe (Australie,
Canada, Japon, Russie, USA...)

J'ai pris connaissance et accepte l'ensemble des conditions de participation.

**À retourner avec le chapeau et le montant
de participation à :**

ATELIER-MUSÉE DU CHAPEAU
31 rue Martouret
42140 CHAZELLES-SUR-LYON
FRANCE

DATE

SIGNATURE